

Membre professionnel

Frais annuel : \$125.00

Droit de vote

Les demandes d'admissibilité envoyées à : membership@oata.ca ou registration@oata.ca

Documentation de 700 heures de stage signées par le requérant et son superviseur enregistré.
Relevés de notes officiels envoyés directement à partir de l'université ou de l'institution (reconnue) où vous avez obtenu votre diplôme ou certification d'art thérapie.

Relevés de notes officiels envoyés directement par l'université ou l'institution où vous avez obtenu votre diplôme de premier cycle.

Requis : un Baccalauréat et l'achèvement d'un programme complet de formation en art-thérapie, qui comprend 480 heures de cours et 700 heures de stage non rémunéré encadré par un art-thérapeute enregistré.

Peut exercer ses fonctions et, après six mois, effectuer une demande d'adhésion enregistrée.

Les frais d'adhésion sont dus à chaque année en début d'année.

Les renouvellements effectués en date du 1er mars sont considérés comme étant en retard et passibles d'une pénalité de retard de 50,00 \$.

Lorsque les membres professionnels n'effectuent pas le paiement de leur cotisation pour l'ensemble de l'année, leur adhésion est considérée comme échue.

Il existe un formulaire téléchargeable (en anglais) pour les membres qui souhaitent que leur programme de formation d'art-thérapie valide leurs heures de stage au lieu de soumettre leur fiche de 700 heures. Ce formulaire est disponible uniquement par l'entremise de l'OATA.